

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 47-390-1929 Indemnités.

n° 47-390-1929

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mai 1929

Numéro JO

n° 390 du 31/05/1929

Date du numéro

31 mai 1929

TEXTE INTÉGRAL

les agents du cadre local des douanes appelés à remplir effectivement les fonctions de vérificateur, percevront une indemnité de fonctions de 1.000 francs par an, payable mensuellement.